

**TERMES DE REFERENCE RELATIFS AU RECRUTEMENT DE DEUX (02) CONSULTANTS POUR  
LE RENFORCEMENT DE CAPACITE TECHNIQUE DES FORMATEURS ET RESPONSABLES  
CENTRAUX EN MATIERE D'INCLUSION DES ENFANTS HANDICAPES**

**Référence : AMI/CPProjet-01/2021**

**1. CONTEXTE :**

Le programme de développement durable Agenda 2030, s'articule autour des 17 Objectifs du Développement Durable (ODD) et toute la population est prise en compte dans sa mise en œuvre, dont 15% des personnes handicapées au niveau mondial et 80% d'entre elles vivent en situation de pauvreté.

Aussi, la ratification de la Convention Internationale relative aux Droits des Personnes Handicapées (CIRDPH), réalisée par l'Etat malagasy en 2014, confirme sa volonté de promouvoir, protéger et d'assurer davantage la jouissance des droits, la dignité, les libertés fondamentales et l'inclusion des Personnes Handicapées à Madagascar sans distinction.

Ainsi, l'UNICEF, par le soutien financier de l'Ambassade Norvégienne, confirme son appui pour le développement des activités relatives à la protection et à la promotion des droits des enfants handicapés à Madagascar. Ces activités consistent à renforcer davantage les capacités techniques des responsables centraux, des acteurs et services œuvrant dans le domaine de prise en charge des enfants handicapés au niveau des Réseaux de Protection de l'Enfant (RPE) dans 11 districts préalablement identifiés.

**2. OBJECTIF DE LA CONSULTANCE :**

**2.1- Objectif général :**

Renforcer la connaissance et le savoir faire des acteurs de protection de l'enfant en matière de prise en charge des enfants handicapés.

**2.2- Objectifs spécifiques :**

- Concevoir un paquet de module de formation en matière de promotion des droits et de prise en charge des enfants handicapés ;
- Assurer les séances de renforcement des capacités techniques des formateurs et des responsables centraux en matière de promotion des droits et de prise en charge des enfants handicapés.

### **3. RESULTATS ATTENDUS DE LA CONSULTATION :**

- R1 : Un paquet de module de formation relative à la promotion des droits et à la prise en charge des enfants handicapés élaboré et validé.
- R2 : Un plan de session de formation pour les formateurs et responsables centraux élaboré et validé ;
- R.3 : Les capacités techniques des 25 formateurs centraux sont renforcées en matière de :  
(i) promotion des droits et de prise en charge des enfants handicapés, (ii) conduite des ateliers de formation des acteurs et services œuvrant dans le domaine de prise en charge des enfants handicapés au niveau des Réseaux de Protection de l'Enfant (RPE).
- R.4 : Les capacités techniques des 15 responsables des services centraux sont renforcées en matière de promotion des droits et de prise en charge des enfants handicapés.

### **4. RESPONSABILITES ET TACHES DES DEUX CONSULTANTS :**

Sous la supervision du comité de pilotage composé par des responsables issus du MPPSPF, de la PFPH/MAD et de l'UNICEF, les deux consultants seront chargés d'effectuer les taches décrites ci-après :

- T1 : Elaborer le paquet de module de formation des formateurs centraux couvrant les thématiques suivants (En version française et malagasy) :
- a. Notion sur l'andragogie ;
  - b. Droits de l'enfant ;
  - c. Droits des Personnes Handicapées ;
  - d. Système de protection de l'enfant ;
  - e. La vulnérabilité ;
  - f. Notion du concept « inclusion, accessibilité et autonomisation des personnes handicapées, notamment des enfants handicapés » ;
  - g. Développement Inclusif à Base Communautaire (CBID) ;
  - h. Initiation à l'approche d'écoute et du soutien des enfants handicapés ;
  - i. Langue des signes simplifiée comme outil de communication avec les sourds.
- T2 : Elaborer le plan de session de formation des formateurs centraux avec les méthodologies et les outils y afférents ;
- T3 : Elaborer le paquet de module de formation des responsables des services centraux couvrant les thématiques suivants (En version française et malagasy) :
- a. Droits de l'enfant ;
  - b. Droits des Personnes Handicapées ;
  - c. Système de protection de l'enfant ;
  - d. La vulnérabilité ;
  - e. Notion du concept « inclusion, accessibilité et autonomisation des personnes handicapées, notamment des enfants handicapés » ;
  - f. Développement Inclusif à Base Communautaire (CBID) ;
  - g. Initiation à l'approche d'écoute et du soutien des enfants handicapés ;
  - h. Langue des signes simplifiée comme outil de communication avec les sourds.

- T4 : Elaborer le plan de session de formation des responsables des services centraux avec les méthodologies et les outils y afférents ;
- T5 : Conduire un atelier de formation de trois (03) jours à l'endroit de 25 des formateurs centraux ;
- T6 : Conduire un atelier de formation de trois (03) jours à l'endroit de 15 responsables des services centraux ;
- T7 : Etablir et soumettre auprès du comité de pilotage le rapport technique détaillé relatif à la réalisation de deux (02) ateliers de formation ;
- T8 : Etablir et soumettre auprès du comité de pilotage le rapport technique détaillé relatif à la réalisation de la consultance.

#### **5. PROFIL DU CONSULTANT :**

- Avoir au moins un diplôme universitaire de second cycle en sciences sociales ou équivalent ;
- Forte connaissance sur les droits et protection de l'enfant ;
- Compétences avérées en matière de handicap ; les droits des personnes handicapées (nationale et internationale), l'accessibilité, inclusion ;
- Avoir au moins 3 ans d'expériences de travail avec les structures /associations/groupement de prise en charge des enfants handicapés ;
- Avoir au moins 3 ans d'expériences de travail en matière de formation des adultes ;
- Disposant des expériences réussies dans le domaine du handicap et de la promotion des droits de l'enfant ;
- Maîtrisant les outils de base en informatique (word, excel, powerpoint) ;
- Avoir une expérience dans la facilitation de réunion et de l'atelier ;
- Avoir une très bonne qualité rédactionnelle en français et malagasy ;
- Excellentes aptitudes en synthèse et communication en français et malagasy ;
- Bonne maîtrise de la langue malagasy ;

La candidature des personnes handicapées répondant à ces qualifications est sollicitée.

#### **6. LIVRABLES :**

Les livrables liés à cette consultance comprennent :

L1 : Le rapport technique détaillé relatif à la mise en œuvre de deux (02) ateliers de formation intégrant le plan de session de formation avec les outils y afférents et les méthodologies utilisées, le plan d'évaluation et de suivi de la formation ;

L2 : Le rapport technique résumant le déroulement et le résultat de la consultance.

Ces livrables seront déposés à la Direction de l'Enfance et de la Famille du MPPSPF en version électronique et en trois exemplaires en version physique à la fin de la consultance.

#### **7. ECHEANCIER DE PAIEMENT :**

Le paiement des honoraires des consultants se feront en trois (03) tranches :

- 25% après signature des contrats ;
- 25% après réception de module et des plans de sessions de formation

- 50% après réception du rapport technique détaillé relatif à la mise en œuvre de deux (02) ateliers de formation et du rapport technique résumant le déroulement et le résultat de la consultance.

#### 8. DUREE DE CONTRAT :

La durée des contrats avec les consultants retenus est fixée à trente (30) jours de travail à compter de la date de signature des contrats.

#### 9. SOUSSION DE CANDIDATURE :

Les candidats intéressés sont priés de déposer leurs dossiers de candidature en version physique composés de :

1. Lettre de motivation avec prétention salariale ;
2. Proposition technique détaillée (compréhension des termes de référence, note méthodologique, chronogramme d'exécution) ;
3. Curriculum Vitae détaillé avec numéro de téléphone et adresse email pour contact rapide ;
4. Copies de diplômes certifiés par l'établissement d'origine ;

à l'adresse suivant au **plus tard le lundi 6 décembre 2021 à midi :**

**Plate Forme des Personnes Handicapées de Madagascar (PFPH/MAD), Lot IVE 92  
Behoririka, Rue Dr RASAMIMANANA, Antananarivo.  
Téléphone : 034 38 463 43**

Les dossiers de candidatures sous enveloppe cacheté en cire doivent mentionner :

« A N'OUVRIER QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

« **Recrutement des consultants pour le renforcement de capacité technique des formateurs et responsables centraux en matière d'inclusion des enfants handicapés** »

